

## Les valeurs de notre mouvement

La ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme, Fédération des Associations Laïques, accompagne les associations d'éducation populaire qui défendent les valeurs de laïcité, solidarité, humanisme, citoyenneté, maillons indispensables de notre démocratie.

**Association** : C'est un groupement constitué par des personnes physiques ou morales en une structure privée dont les buts ne sont pas lucratifs.

Les associations, avec les coopératives et les mutuelles, font partie des organisations de l'économie sociale et solidaire qui partagent le même principe de faire de l'économie sans rechercher le profit.

Une association est un regroupement volontaire, et idéalement affinitaire, de personnes se proposant de poursuivre, pendant un temps déterminé ou indéterminé, un but commun, par des procédés dont elles délibéreront ensemble, en mobilisant des ressources propres et en faisant appel, le cas échéant, à des concours extérieurs.

La liberté d'association est un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

C'est aussi un lieu où chacun se doit d'apporter sans se soucier de recevoir.

**L'éducation populaire**, valeur historique des structures complémentaires de l'école, a été depuis la création de la ligue de l'enseignement en 1866 par Jean Macé une préoccupation constante.

C'est un courant d'idées qui milite pour une diffusion de la connaissance et plus généralement de la culture au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient.

Elle se définit en complément des actions de l'enseignement formel. C'est une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques etc.

En réalité tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public et écouter.

**Laïcité** : Bien qu'elle ne comporte pas de référence explicite à la laïcité, la Loi du 9 décembre 1905 de séparation des

Églises et de l'État est considérée comme le pilier des institutions laïques. Elle affirme d'une part la neutralité de l'État, d'autre part elle garantit la liberté de conscience de chacun.

C'est dans cet esprit que la laïcité est une des valeurs phares de la ligue de l'enseignement ; et plus généralement en considérant que toutes les convictions, qu'elles soient politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, doivent être acceptées dès lors qu'elles ne nuisent pas à autrui.

**Solidarité** : C'est une démarche humaniste de personnes qui choisissent ou ressentent une obligation morale d'assister d'autres personnes. Elle se distingue de l'altruisme dans lequel on peut aider autrui sans pour autant se sentir concerné par ce qui lui arrive. La solidarité peut être individuelle ou collective.

Elle se manifeste au sein de la ligue de l'enseignement par de multiples actions au niveau local, national ou international. La mutualisation des moyens de fonctionnement et d'aide aux associations procède également de cette démarche.

**Humanisme** : C'est une attitude philosophique qui met l'homme et les valeurs humaines au cœur de ses questionnements. Elle affirme la dignité et la valeur de tous les individus, fondée sur la capacité de déterminer le bien et le mal par le recours à des qualités humaines universelles. L'humanisme implique un engagement à la recherche de la vérité et de la moralité par l'intermédiaire des moyens humains en mettant l'accent sur la capacité d'autodétermination.

**Citoyenneté** : Elle se définit comme une participation à la vie de la cité. Un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote (en votant ou en se faisant élire).

En dehors des élections, les citoyens peuvent, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, en adhérant à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, en tentant de faire évoluer la société, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

L'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme et de civilité sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

**Démocratie** : La démocratie, régime politique où c'est l'ensemble du peuple qui dispose du pouvoir souverain, repose sur les trois principes suivants :

Le débat : Il permet l'échange libre entre personnes afin de prendre des décisions.

L'institution : Elle favorise le débat et met en œuvre les décisions.

La justice : Elle veille à l'application des décisions avec équité.

**Liberté, égalité, fraternité** : La devise de notre République est la pierre angulaire sur laquelle repose nos actions. Nous adjoignons souvent à trois termes symboliques le non moins symbolique « laïcité ».